

Assurance maladie zéro pointé pour le Groupe Mutuel

La Fédération des associations du personnel de l'Etat est depuis plusieurs années au bénéfice d'un contrat collectif d'assurance maladie avec le **Groupe Mutuel**. Ce contrat collectif a permis jusqu'ici au personnel de l'Etat de bénéficier de réductions de primes de l'ordre de 10 à 20 %. Il avait aussi le mérite de «lisser» les primes de manière à éviter de trop grandes disparités entre les assurés. Mais tout récemment, le Groupe Mutuel a décidé de dénoncer cette convention. Il a proposé à la FEDE un nouveau contrat à signer dans un délai extrêmement bref (une semaine pour prendre connaissance des nouvelles conditions, à prendre ou à laisser!)

Concrètement, ce nouveau contrat n'aura pas d'incidence pour la grande majorité des assurés. Sous ce nouveau régime, un groupe d'environ 90 personnes, verrait toutefois ses primes augmenter de manière importante (principalement des femmes dans la tranche d'âge 30-50 ans, au bénéfice d'une clause concernant l'hospitalisation en privé ou semi-privé). Le Groupe Mutuel justifie ce changement en expliquant que la convention en vigueur jusqu'ici, n'était plus en accord avec les nouvelles dispositions de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, notamment chargée du contrôle des contrats dans le domaine des assurances privées). Selon les af-



firmations du Groupe Mutuel, la FINMA n'accepterait plus le lissage des primes qui s'est pratiqué jusqu'ici, exigeant au contraire une meilleure prise en compte des risques, en fonction de l'âge et du sexe des assurés.

Chaque assuré reste libre de résilier son contrat à titre individuel. Il n'en reste pas moins que la FEDE a été mise devant le fait accompli. Elle a fait savoir au Groupe Mutuel qu'elle trouvait ce procédé inqualifiable, dénonçant en particulier la brièveté du délai, l'impossibilité de négocier les nouvelles conditions ni de mener aucune consultation. La FEDE a informé l'assureur enfin, qu'elle ne signerait pas la prochaine convention (celle-ci étant valable pour une durée d'une année) si dans l'intervalle une solution plus adéquate n'était pas trouvée pour le groupe des personnes affectées par ce changement de régime. Suite à notre démarche, le Groupe Mutuel va contacter les 90 personnes pour leur proposer une solution permettant d'atténuer la hausse de prime.

Bernard Fagnière - Président de la FEDE